

Une garnison de Braine

Les Chasseurs

Trois séries de documents brainois nous permettent de décrire, avec quelque précision, le long séjour, en la petite ville, de deux régiments de chasseurs à cheval, pendant l'ère révolutionnaire.

Ces pièces sont les archives de la Justice de Paix, le livre d'écrou de la prison et le registre d'État-Civil.

Peu avant le 5 germinal an II (1794) arrive à Braine le 23^e Régiment de Chasseurs à cheval. Quelque temps après, en Messidor de la même année, c'est le 3^e Chasseurs qui s'y installe.

La présence de tous ces militaires bouleverse les usages de la cité. Il faut loger hommes et chevaux et pourvoir à l'abri de leurs approvisionnements. La mairie pense tout de suite utiliser les biens nationaux du lieu. L'époque le voulait ainsi, on porte une main sacrilège sur trois immeubles : le château du comte d'Egmont devient caserne dès avril 1794, le rez-de-chaussée de l'abbaye Saint Yved se convertit en écurie, l'Église dépavée se mue en magasin à fourrages.

Pour effectuer ces transformations, la municipalité se trouve obligée de recourir à des gens de « professions mécaniques », en l'espèce des charpentiers : Jean Brice Legros et Nicolas Malinot. Ils plaideront l'un contre l'autre le 16 Messidor an III. Le second reproche au premier « d'avoir été payé d'ouvrages faits au casernement » à raison de 3 livres par jour, et ne pas l'avoir réglé.

La ville emploie aussi des blanchisseuses pour laver les draps des militaires. Cette intrusion féminine dans les chambres ne saurait déplaire aux cavaliers, mais le 9 germinal an II, la troupe souffre d'un « mal qui répand la terreur » : la gale. Les lavandières demandent une élévation de leur salaire, sinon elles font la grève des battoirs. La municipalité est bien obligée de passer par leurs exigences.

Nièces ou filles d'une quelconque Madame Angot de chef-lieu de canton, ces blanchisseuses ne sont pas bégueules et supportent sans broncher les rudes propos des militaires... et des civils.

En l'an IV, le 30 Ventôse (20 mars 1796) « à six heures après-midi » plusieurs d'entre elles « se réunissent sur la place publique prez de la ci-devant église Saint Nicolas, pour y voir danser ». Il y a là Jeanne Harpon, Charlotte Paule Émilie Curture, Louise Geneviève Hersant, Jeanne Vautrain, Marie Jeanne Bouvier, Félicité Ponsard, toutes blanchisseuses auxquelles se

joignent Florence Brodin et Marie-Anne Fournet « ravodeuses », Antoinette Lagasche couturière et Sophie Judas épouse d'un chasseur du 23^e régiment : Beau demon.

Toutes sont plus ou moins prises à partie par des gars de Braine qui, par le biais de réflexions désobligeantes leur reprochent leurs « bontés » pour les militaires.

Aguet, un ouvrier charpentier travaillant chez Fournet, maître charpentier interpelle assez grossièrement Charlotte Cirlure « comme voilà une grosse garce qui se regorge bien ». A Jeanne Harpon, un autre dit : « qu'il la coudoie » et ajoute « cette garce, comme elle me regarde, elle serait une belle p..... si elle n'avait pas les yeux de travers ». L'un d'eux interpelle une des filles et lui dit « que n'étant plus fraîche elle servirait de m... aux autres ».

La femme de Henry Sené cordonnier et sa fille se trouvent obligées de rentrer à leur logis, sous les huées des enfants, excités par les jeunes gens de Braine, parmi lesquels figurent entre autres un certain Saint-Jacques et Jean-Baptiste Troude, tailleur de pierres.

La plaisanterie est poussée un peu loin quand, non contents de « chercher occasion de faire insulter les lavandières, et même frapper par des chasseurs des régiments en dépôt dans cette commune », les jeunes garnements de Braine organisent un véritable charivari. Ils « frappent à grands coups, dans la nuit, aux portes des différents citoyens » et goût très douteux, ils enduisent les portes extérieures de Sené et d'Hersant d'une étrange matière...

L'affaire se dénoue devant le tribunal de Police. Pour leur défense, les prévenus déclarent avoir bu, être entrés chez Meunier cabaretier, Faubourg de la Réunion, à midi, et en être sortis à 6 heures. Ils ont tort de dire que l'audience est une « représentation de comédie » et de déclarer leur « animadversion de la Justice ». Le juge fait droit aux sévères réquisitions de Dufrenne commissaire du Pouvoir exécutif. Le 2 germinal an IV, il inflige à Jean-Baptiste Troude une amende de 3 journées de travail, trois journées à Aguet plus deux jours de prison ferme. Il ordonne l'impression du jugement en 10 exemplaires et sa diffusion dans le canton.

Le bon accueil des Brainois incite les chasseurs mariés. — Ils sont nombreux dans ce cas — à faire venir leurs épouses en la petite cité.

Plusieurs y font souche.

La première naissance enregistrée est assurément celle d'une fille : Sophie, mais, fait curieux, née à Aix-la-Chapelle, le 28 mars 1792 du légitime mariage de Pierre Boujard, maréchal des Logis au 3^e Chasseurs, et de Angélique Grenier. L'État-Civil de Braine inscrit cette arrivée dans le monde légal, seulement le 10 Messidor, an II (juillet 1794). Tout laisse à penser que le régiment se trouvait en opération en Allemagne, quand

il s'est accru d'une unité de plus. Il est vrai qu'en mars 1792, le laïc état-civil n'existe pas encore, le curé tient toujours ses registres de baptêmes, mariages et sépultures et les actes de naissances intéressant les militaires en campagne sont « à fortiori » inorganisés.

Tout d'abord, les deux unités apparaissent assez autonomes, puis un certain amalgame se fait jour : des officiers permutent de l'une à l'autre. Quelques mois plus tard le dépôt est commun.

A l'arrivée à Braine, le recrutement des deux régiments ne semble pas le même : le 23^e est plus turbulent que le 3^e. Celui-là fournit un gros contingent de pensionnaires à l'humble prison, creusée sous l'Hôtel-de-Ville. Dès le 15 germinal an II (1794) le chasseur Messaens du 23^e Régiment est incarcéré, sur ordre du capitaine Lefranc. Il faudra attendre le 30 Ventôse, an III (1795) pour que deux cavaliers du 3^e Chasseurs : Leblanc et Baudière soient emprisonnés, sous la grave inculpation de vol, accusés par huit de leurs camarades et écroués par décision du commandant du dépôt : le capitaine Demargat.

La prison brainoise va jouer un rôle dans la vie de la garnison, c'est là qu'on fait purger les fautes de « discipline militaire », cas bénins et cas graves. Le « motif » le plus sérieux pourrait bien être celui du fourrier, Jean Louis Thuillier, du 23^e, emprisonné, le 2 Messidor, par un gendarme de Fismes, puis transféré, « de brigade en brigade », jusqu'au tribunal militaire de Lille, sous la conduite de l'adjudant Erinot.

On relève seulement deux cas de probables désertions, pendant les 21 mois de séjour des chasseurs à Braine. C'est peu. Le 8 Brumaire, an III, Goubert et Lalignier du 23^e sont « soupçonnés de désertion », mais la sanction n'est pas bien grave, ils sont déférés au Tribunal de Police correctionnelle, séant au chef-lieu de canton. Le 14 Floréal, an IV, Pierre Brunet du 3^e chasseurs entre à la geôle, « parce qu'il ne voulait pas montrer sa route aux gendarmes qui le lui demandaient ».

Le recrutement et la profession des militaires sont très divers. Il y a majorité de cultivateurs, mais aussi des maréchaux, des vigneron, des tailleurs, des perruquiers, des maçons. Toutes les provinces françaises sont représentées : la Haute-Saône, la Somme, la Marne, la Seine-Inférieure, l'Aube, l'Yonne, la Meuse, mais aussi le Cantal, l'Indre, le Gard, la Saône-et-Loire, la Nièvre et la « Haute-Charente » ? ! Un chasseur est né dans l'Aisne : Jean-Pierre Fery, dont le père est meunier à Cohan, un autre habite La Charité-sur-Loire, dans la Nièvre, et, coïncidence, c'est de cette ville que dépendait le ci-devant Prieuré Saint Remy de Braine.

Deux frères servent au même régiment : Pierre et Charles Labe. Le père et le fils comptent à la même unité : François Gelhay et Jacques Gelhay chef-bottier au 3^e chasseurs. On est surpris du nombre imposant d'« employés », le 23^e ne compte pas moins de 4 tailleurs, 2 bottiers, 1 sellier et 1 chef-armurier.

Au 3^e subsistent 2 selliers, 1 tailleur, 1 éperonnier et 1 chef-bottier, plusieurs maréchaux.

L'État-major ne paraît pas considérable : 4 officiers nous sont connus au 23^e et 6 au 3^e chasseurs, ce dernier régiment est commandé par le commandant Demargat, qui a dû être promu pendant son séjour à Braine, il en est de même pour le chef d'escadron : Jean François Virion, ancien capitaine au 23^e.

L'un de ces officiers, Pierre Bontems, lieutenant au 3^e chasseurs, meurt le 12 Frimaire, an III, il loge chez Adam, huissier à Braine et personnage notoire de la Ville, il est marié et aura un fils posthume : le 12 Floréal, an III. Décédent aussi d'autres militaires notamment : le 30 Nivôse, an III, François Claude Colas, un parisien de 25 ans, bottier. Victor Joseph Boutroy, l'officier de santé de Braine, déclare la mort naturelle, celle-ci n'en donnera pas moins lieu à un P.V. mortuaire du Juge de Paix.

Les rapports entre l'armée et la population civile sont excellents, trop étroits peut-être. Des intrigues se nouent, des idylles s'ébauchent, elles porteront leurs fruits. Des mariages très légaux unissent chasseurs et jolies Brainoises. Le chef de file de ces hymens pourrait bien être, le 9 Nivôse, an III, le capitaine du 23^e, Maurice Nicolas Bussière, qui épouse Charlotte Françoise Marie Laures. Cet officier a 33 ans, il est né à La Charité-sur-Loire dans la Nièvre, il va avoir pour beau-père Laurent Edmond Laures, homme de loi, châtelain de Virly, à Jouaignes, acquéreur de biens nationaux, quoique portant perruque, chapeau tricorne, souliers à boucles d'argent ; il est aussi Juge de Paix du canton en l'an IV.

Aux noces assistent le tout Braine et la fine fleur de la garnison. Le supérieur du marié, le commandant Adrien François Marie Guiton, l'un de ses camarades François Mantauzan du 4^e Régiment de Hussards, Jean-Marie Dufresne, substitut de l'agent national, qui procède à la célébration du mariage et aussi Louis Barbe Petit Champlain, l'ancien et futur maire de Braine qui, pour l'occasion, escamote sa partie se réservant de la reprendre sous l'Empire.

La garnison est sans doute trop lourde pour Braine, puisque une petite partie du dépôt va cantonner à Bazoches, en l'an III, quelques pelotons commandés par un officier. Cet essaimage ne semble point propice au respect de la discipline. Le 16 Thermidor, l'un de ces chasseurs vend son pantalon « en velours de coton vert », à Nicolas Liance, postillon. Le maire de Bazoches dresse procès-verbal de l'incident et l'affaire se termine en justice de Paix, à Braine. Le postillon se défend, il a pourtant eu tort de « faire mettre de la bazane dans l'entrefesse », par Jean-Baptiste Bourdon, dit « la fortune », tailleur au 3^e Régiment ce qui « signe » le marché irrégulier. Le juge se laisse convaincre et acquitte le prévenu.

L'oisiveté fut toujours le péril majeur des troupes casernées. Les chasseurs participent aux fêtes républicaines ; à celle de

l'Être suprême, le 20 Prairial, an II (8 juin 1794) la troupe édifie « une montagne plantée d'arbres », sur la place du Martroy.

Le trompette-major François Joseph Rueste (ou Rouastre) anime ce défilé, le 6 juillet (18 Messidor) pour célébrer une victoire, puis à nouveau le 14 juillet (26 Messidor), il est vrai qu'à cette dernière festivité la belle-mère du capitaine Bussière, la citoyenne Laures « accompagnée d'une musique harmonieuse » chante des hymnes repris en choeur par la foule.

Mais on se lasse vite de ces processions laïques, surtout quand leur trop fréquent renouvellement engendre la banalité.

Le commandant du dépôt envoie ses chasseurs laboureur, couper des arbres, élaguer des saules, le tout chez des particuliers, mais sans grand succès.

Les chasseurs quittent définitivement Braine, en Fructidor, an IV. Ils sont dirigés sur Stenay, leur nouvelle garnison.

C'est de la Meuse que plusieurs se déclarent pères d'enfants nés sur les bords de la Vesle. Plusieurs cavaliers n'ont pas oublié leur long séjour et ses suites : une « copulation illégale » très souvent, comme le note le registre d'état-civil en termes non équivoques.

Keller, chasseur du 3^e régiment écrit le 29 Messidor, an V à Jeanne Bouvier, qu' « il recommande de prendre soin de l'enfant, jusqu'à ce qu'il puisse avoir son congé, pour pouvoir se marier avec elle ».

Un autre, un breton, Jean David, se marie à Braine le 27 Ventôse, an IV, avec Marie-Madeleine Lepage, il a obtenu sa libération, a travaillé chez la veuve Petit à la ferme de la Siège, chez Carquet à Tannières et s'est gagé chez Murguet, aubergiste à Braine.

Deux chasseurs deviennent les époux de deux sœurs, ce sont Jean Louis Brocart, promu brigadier au 23^e, et Charles Joseph Nicolet, ils deviennent beaux-frères, grâce à Jeanne Félicité Balta et Marie-Thérèse Balta. Nicolet reviendra à Braine, en permission le 25 Fructidor, an V, au décès de son beau-père, Antoine Balta, « cordonnier en vieux ».

Roger HAUTION.